



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Date de la convocation 12 Décembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

Objet : SYDEL – Statuts modifiés – Désignation du collège des représentants de la CCC.

Monsieur CAZORLA informe les membres du conseil communautaire que le SYDEL Pays Cœur d'Hérault a délibéré le 26 novembre 2009 pour lancer le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Cœur d'Hérault et le 20 décembre 2010 pour organiser le projet de SCOT du Pays Cœur d'Hérault.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20121220-2012-12-19-11-DE
Date de télétransmission : 21/12/2012
Date de réception préfecture : 21/12/2012

La commune de Saint Félix de Lodez a délibéré le 8 septembre 2011 pour intégrer la Communauté de Communes du Clermontais le 1^{er} janvier 2013.

La Communauté de Communes du Clermontais a délibéré le 14 décembre 2011, pour approuver la proposition de définition du périmètre ScoT Cœur d'Hérault à 49 communes.

La commune de Saint Félix de Lodez a délibéré le 26 janvier 2012 pour approuver la proposition de définition du périmètre ScoT Cœur d'Hérault à 49 communes.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault a délibéré le 6 février 2012 pour approuver la proposition de définition du périmètre ScoT Cœur d'Hérault à 49 communes.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais, la Commune de Saint-Félix de Lodez et la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault ont exprimé la volonté de doter leur territoire de cet outil ;
Considérant l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 portant publication du périmètre d'élaboration du SCOT sur ces deux intercommunalités et sur la commune de Saint Félix de Lodez,

Considérant que les statuts modifiés du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, approuvés par arrêté préfectoral 2012-1-2553 en date du 28 novembre 2012, précisent dans leur article 6.1.1. que les établissements publics de coopération intercommunale composant le syndicat disposent, pour ceux dont la population intercommunale est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants de 8 sièges de délégués titulaires et autant de délégués suppléants,

Considérant que par délibération du 28 avril 2008, modifiées par délibérations du 19 novembre et du 09 décembre 2009, le Conseil communautaire a désigné 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants de la Communauté de communes du Clermontais au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, soit les délégués suivants :

Délégués titulaires :

M. LACROIX Jean Claude
M. BRUN Olivier
M. VALENTINI Gérald
M. SOTO Bernard
M. FABREGUETTES Bernard
M. BILHAC Christian

Délégués suppléants :

M. GARROFE Gilbert
M. SATGER Jean Noël
M. SERT Jean marie
M. GAIRAUD Francis
M. MARTINEZ Antoine
M. DUPONT Laurent

Conformément aux statuts modifiés du SYDEL, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants supplémentaires.

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à procéder en sa qualité de membres, à la désignation deux délégués titulaires et deux délégués suppléants supplémentaires

Se déclare candidat :

Membre titulaire :

M. CAZORLA Alain
M. SOBELLA Henri

Membre suppléant :

M. VIALA Daniel
M. COSTE Jean

Après appel à candidature et vote, le conseil communautaire

ELIT les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants supplémentaires au SYDEL Pays Cœur d'Hérault :

Membre titulaire :

M.CAZORLA Alain
M.SOBELLA Henri

Membre suppléant :

M.VIALA Daniel
M. COSTE Jean

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.

